

## Révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat, l'enquête publique est lancée !

L'enquête publique sur la charte du Parc du Pilat se déroulera du mercredi 12 mars au vendredi 11 avril 2025. Elle porte sur le nouveau projet de territoire, la Charte « Destination 2041 », en vue du renouvellement du label Parc naturel régional pour le territoire du Pilat sur la période 2026 - 2041.

Ce projet de territoire a été établi en concertation avec l'ensemble des acteurs du Pilat. Il détermine pour une quinzaine d'années les objectifs à atteindre et les actions à conduire afin de protéger ce territoire aux patrimoines remarquables tout en créant les conditions d'un développement économique durable. En donnant le cap sur le long terme, il a pour but d'orienter les politiques publiques conduites sur et pour le Pilat.

L'enquête publique offre la possibilité à tous les citoyens de s'exprimer sur le projet. Les contributions sont possibles via le registre dématérialisé en ligne, par courrier, par mail, par écrit dans les 15 mairies lieux d'enquête et lors des permanences des commissaires enquêteurs dans ces mêmes mairies.

En fin de procédure, la charte du Parc sera soumise à l'approbation des communes, villes portes, intercommunalités et départements concernés. C'est au regard de cette charte et de l'engagement de ces signataires (soit les collectivités l'ayant approuvée) que le label Parc naturel régional pourra être renouvelé pour le territoire du Pilat par l'État à la demande du Conseil régional, pour 15 années.

Les lieux d'enquête publique sont affichés dans toutes les mairies concernées par le projet de charte. Plus d'information sur la révision de la charte du Parc du Pilat et les lieux d'enquête [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr) / Destination 2041

Accès au registre dématérialisé de l'enquête publique pour s'exprimer <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-pilat>

